

& la Diétine pour le grand Duché de *Lithuanie* a eu lieu à *Livv*. Il y a eu à l'ordinaire de la contestation dans ces assemblées. Les Universaux pour la tenuë de la Diète n'ayant pas encore paru dans nos Journaux, il convient de les rapporter; la grande Chancellerie les a expédiés de la part du Roi; en voici la traduction.

**AUGUSTE III.** *par la grace de Dieu Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie &c.* Dans les affreuses calamités qui affligent depuis long tems nos Etats héréditaires, Nous ne trouvons point de plus grand soulagement à la vive douleur dont Nous sommes pénétrés, que dans le bonheur & dans la prospérité de la République. En 1756., au tems fixé pour la Diète ordinaire, toute la force ennemie étant venuë fondre sur nos Etats héréditaires, Nous présentâ au premier coup d'œil le tableau effrayant des malheurs qui devoient s'ensuire pour ce déplorable Pays. Cependant cette idée, toute cruelle qu'elle est, n'eut pas fait une playe si profonde dans nôtre cœur paternel, si l'Armée de ce Voisin entreprenant, qui Nous enfermoit de toutes parts, ne Nous eût empêchés de nous rendre auprès de vous au terme marqué pour l'Assemblée des Etats de la République. En effet la vûë de cette Assemblée, & d'un Peuple qui Nous a toujours été cher, auroit adouci une partie de l'amertume que nous ressentions d'ailleurs. La teneur de la Loi nous met en état de convoquer cette année ci à *Varsovie* la Diète générale, pour y traiter des différens besoins de la République; & sans considérer les travaux attachés à cette obligation, flattés du doux espoir du bien public, que l'unanimité des esprits pourra peut être en faire résulter pour la Patrie,

Nous